

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **15 août 2022 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Dominic Doucet, directeur général et greffier-adjoint est également présent.

22-08-250

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

22-08-251

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juillet 2022 et de la séance ordinaire du 11 juillet 2022.

ADOPTÉE

22-08-252

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 12 juillet 2022 au 14 août 2022 2 102 795,20 \$
- nos S10813 à S10814, M2584 à M2604 & A52059 à A52091

Chèques annulés :

- En date des 13 et 15 juin 2022 et le 11 juillet 2022 (3 957,27 \$)
- nos A51867, A51936, A51966, A52029 et A52050

Dépôt salaires :

- périodes 2022-27 à 2022-31

ADOPTÉE

22-08-253

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 15 août 2022 464 637,16 \$
- nos S10815 à S10858 et A52092 à A52172

ADOPTÉE

22-08-254

Adoption du règlement no 2022-417 modifiant le règlement no 2004-85 concernant la tarification du site de neiges usées

ATTENDU l'avis de motion donné le 11 juillet 2022 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement modifiant le règlement no 2004-85 concernant la tarification du site de neiges usées déposé 11 juillet 2022 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée le 11 juillet 2022 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Martine Lampron, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement no 2022-417 modifiant le règlement no 2004-85 concernant la tarification du site de neiges usées*.

ADOPTÉE

22-08-255

Nomination – Adjointe administrative à la trésorerie

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise la nomination de madame Chantal Guérard au poste d'adjointe administrative à la trésorerie.

QUE cette assignation commence vers le 19 septembre 2022 ou aussitôt que l'espace de travail sera aménagé;

QUE les conditions d'embauche de la nouvelle adjointe administrative à la trésorerie soient établies selon les termes et conditions en vigueur tout en tenant compte de l'ancienneté déjà accumulée à la Ville;

ADOPTÉE

22-08-256

Embauche – Adjointe administrative - soutien à la trésorerie et à la réception

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'embauche de madame Stéphanie Bergeron au poste d'adjointe administrative - soutien à la trésorerie et à la réception.

QUE cette assignation commence vers le 19 septembre 2022 ou aussitôt que l'espace de travail sera aménagé;

QUE les conditions d'embauche de l'adjointe administrative - soutien à la trésorerie et à la réception soient établies selon les termes et conditions en vigueur;

ADOPTÉE

22-08-257

Embauche – Responsable du restaurant de l’aréna

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l’embauche de madame Nathalie Turgeon au poste de responsable du restaurant de l’aréna le ou vers le 15 août 2022.

QUE les conditions d’embauche de la nouvelle responsable du restaurant soient établies selon les termes et conditions en vigueur;

ADOPTÉE

22-08-258

Embauche – Brigadière scolaire

Sur une proposition du conseiller Martine Lampron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l’embauche de madame Karine Laroche au poste de brigadière scolaire en date du 29 août 2022.

QUE les conditions d’embauche de la nouvelle brigadière soient établies selon les termes et conditions en vigueur;

ADOPTÉE

22-08-259

Démission – Pompier

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville prend acte de la démission de monsieur Jonathan Thibault, en date du 16 décembre 2019, au poste de pompier à temps partiel, au sein du service de Sécurité incendie de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

22-08-260

Adoption du règlement no 2022-416 Décrétant une dépense et un emprunt de 968 300 \$ pour l’acquisition d’un camion autopompe pour le service incendie

ATTENDU l’avis de motion donné le 11 juillet 2022 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement no 2022-416 Décrétant une dépense et un emprunt de 968 300 \$ pour l’acquisition d’un camion autopompe pour le service incendie déposé le 11 juillet 2022 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l’opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier en a expliqué l’objet et sa portée le 11 juillet 2022 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement no 2022-416 Décrétant une dépense et un emprunt de 968 300 \$ pour l’acquisition d’un camion autopompe pour le service incendie*.

ADOPTÉE

22-08-261

Permis – Ramonage 2022-2023

ATTENDU les articles 57 et suivants du *Règlement no 2016-300 relatif à la protection et la prévention des incendies* et la recommandation du directeur du service incendie de Princeville;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'entériner la suggestion du directeur du service de sécurité incendie d'accorder un permis de ramonage valide jusqu'au premier septembre 2023 aux ramoneurs suivants :

- Ramonage Hébert Inc.

ADOPTÉE

22-08-262

Achat d'abrasifs

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu :

D'ACHETER à Groupe Gagné Construction approximativement 1000 tonnes d'abrasif pour déglacage hivernal au coût de 18,50 \$ par tonne métrique pour un total approximatif de 18 500 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

ADOPTÉE

22-08-263

Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement et Accélération

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à la respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et que, le cas échéant, celles visant le volet Redressant sont prévues à la planification quinquennale ou triennale du plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant de la part du Ministère;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, monsieur Dominic Doucet, représente cette dernière, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Ville de Princeville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Dominic Doucet est dûment autorisé à signer tout documents ou entente à cet effet avec le ministère des Transports.

ADOPTÉE

22-08-264

Approbation de dépassement de coût – Pavage du petit Rang 10 (AP22-VR-04)

ATTENDU l'annexe III datée du 15 août 2022 déposée par le directeur de la voirie rurale monsieur Michel Carignan conformément à l'article 21b) du *Règlement no 2019-345 sur la gestion contractuelle et sur les mesures visant à assurer la transparence en matière de contrats municipaux*;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu :

QUE le conseil approuve un dépassement de coût de 4 128,73 \$ avant taxes relié principalement à un ajustement du coût du bitume;

QUE ce dépassement de coût soit financé à même la subvention « droits carrières et sablières » du Fonds régional réservé à la réfection de certaines voies publiques;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement du décompte no 1.

ADOPTÉE

22-08-265

Approbation de dépassement de coût – Fauchage des chemins municipaux 2021-2022 (AP22-VR-01)

ATTENDU la demande d'ajustement pour coûts de carburant par le soumissionnaire;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu :

QUE le conseil ratifie un dépassement de coût de 1 050 \$ avant taxes relié principalement à un ajustement du coût du bitume;

QUE ce dépassement de coût soit financé à même les activités financières;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement.

ADOPTÉE

22-08-266

Renouvellement du bail pour le 100 rue Saint-Jacques (Édifice Banque Nationale)

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général à signer un bail avec la Banque Nationale pour loger un guichet automatique dans l'immeuble municipal sis au 100 rue Saint-Jacques Ouest d'une durée d'un an avec option de renouvellement pour une année supplémentaire et au coût de 8 000 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

22-08-267

Adhésion – Copernic 2022-2023

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'adhérer à l'organisme de conservation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet au coût de 100 \$ pour la période 2022-2023.

ADOPTÉE

22-08-268

Comité de pilotage pour la politique MADA

ATTENDU la formation du Comité permanent de la famille et que dès le 23 février 2021 ce comité s'est penché sur les enjeux, la planification et la mise en application de la politique MADA de la Ville de Princeville;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que conseil :

AUTORISE la création et la mise sur pied du comité de pilotage MADA;

RATIFIE les actions du comité permanent de la famille et les attribuent au comité de pilotage de la politique MADA;

MANDATE le comité pour :

- L'élaboration de la politique municipale des personnes âgées;
- L'élaboration du plan d'action MADA découlant de la politique municipale des personnes âgées;

QUE ce comité soit composé de :

- 2 représentants du milieu de vie des personnes âgées :
 - Paulette S. Rancourt;
 - Claude Ménard;
- 2 représentants des familles
 - Catherine Beaudoin;
 - Roxanne Vallières;
- 3 élus municipaux :
 - Me Serge Bizier;
 - Martine Lampron;
 - Danis Beauvillier;
- 1 employé municipal :
 - Sébastien Gingras (directeur des communications);

ADOPTÉE

22-08-269

Dérogation mineure – lot 4 308 969 au nord du 1636 11^e Rang Ouest (monsieur Clermont Gagnon)

ATTENDU QUE suite aux modifications apportées par le PL 67, il y a maintenant neuf (9) critères d'évaluation en matière de dérogation mineure :

- 1- La dérogation mineure est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme ;
- 2- L'application cause préjudice sérieux à la personne qui la demande car sans elle le lot devient non constructible ;
- 3- La dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.
- 4- La dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ;
- 5- La dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de santé publique ;
- 6- La dérogation ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ;
- 7- La dérogation ne porte pas atteinte au bien-être général ;

- 8- La dérogation a un caractère mineur car le but est de régulariser une situation existante et le lot visé possède la plus grande superficie des 3 lots appartenant au demandeur ;
- 9- Les travaux ne sont pas en cours ou déjà exécutés ;

ATTENDU QUE le lotissement de ce lot serait non conforme selon l'information au dossier ;

ATTENDU QUE ce lot est situé dans un îlot déstructuré en zone agricole ;

ATTENDU QUE la construction d'une résidence serait autorisée à cet endroit en respectant les autres normes en vigueur.

ATTENDU la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Robert Tremblay et il est unanimement résolu d'accepter pour le lot 4 308 969 localisé au Nord de la propriété située au 1635, 11^e rang Ouest la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Clermont Gagnon afin de régulariser une situation existante en permettant d'obtenir une propriété avec un lot d'une superficie de 2 237,5 m² au lieu de 3 000 m², ce qui représente une dérogation de 762,5 m² par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

22-08-270

Dérogation mineure - 80 rue Lecours (monsieur Maxime Nadeau-Croteau et madame Patricia Angers)

ATTENDU QUE suite aux modifications apportées par le PL 67, il y a maintenant neuf (9) critères d'évaluation en matière de dérogation mineure :

- 1- La dérogation mineure est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme ;
- 2- L'application du règlement cause un préjudice sérieux à la personne qui la demande car sans elle le projet d'agrandissement ne serait plus valable ;
- 3- La dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété car c'est un stationnement de ce côté ;
- 4- La dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ;
- 5- La dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de santé publique ;
- 6- La dérogation ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ;
- 7- La dérogation ne porte pas atteinte au bien-être général ;
- 8- La dérogation a un caractère mineur car la dérogation diminue avec la profondeur du terrain ;
- 9- Les travaux ne sont pas en cours ou déjà exécutés ;

ATTENDU QUE les copropriétaires désirent agrandir leur maison en incluant un garage annexe ;

ATTENDU QUE la marge latérale minimale de 1,5 mètre est respectée de chaque côté ;

ATTENDU QUE la marge latérale combinée de 5 mètres ne peut être atteinte avec la forme irrégulière du terrain qui est plus étroite à l'avant.

ATTENDU la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon et il est unanimement résolu d'accepter pour la propriété située au 80 rue Lecours la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Maxime Nadeau-Croteau et par Madame Patricia Angers afin de permettre l'agrandissement de la maison avec une marge latérale combinée de 3,4 mètres au lieu de 5 mètres, ce qui représente une dérogation de 1,60 mètre pour la marge latérale combinée par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

22-08-271

Aide financière – Maison des jeunes La Fréquence

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de verser une aide financière de 12 500 \$ à la Maison des jeunes La Fréquence pour l'année 2022.

ADOPTÉE

22-08-272

Entente de partenariat avec le Relais pour la Vie de l'Érable

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'autoriser le maire à signer l'entente de partenariat d'une durée de 6 ans (2022-2027) avec le Relais pour la Vie de l'Érable.

ADOPTÉE

22-08-273

Demande d'aide financière – 50^e anniversaire de la FADOQ

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de verser une somme de 1 000\$ à la FADOQ Princeville pour les appuyer dans les célébrations du 50^e anniversaire de la FADOQ.

ADOPTÉE

22-08-274

Demande d'aide financière – Activité éducative Un Arbre - Une Vie

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de rembourser les frais d'assurance responsabilité pour la période 2022-2023 de l'osbl au montant de 584,01 \$.

ADOPTÉE

Demande d'aide financière – Nuit des sans-abris de l'Érable - Rejeté

22-08-275

Publicité dans le semainier paroissial

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'acheter une année de publication dans le semainier paroissial au coût de 260 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

22-08-276

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h00.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire